

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

10 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept janvier sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : 9

Mme Valérie DREYFUS, membre élu

Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu

M. Ronan GILLES, membre élu

Mme Marié-Agnès RAHAL, membre nommé

Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé

Mme. Françoise CHEVALIER-CAMUS, membre nommé

M. Gilles PECOT, membre nommé

Mme Solange RENAUD, membre nommé

Mme Nathalie ENET, membre nommé

Absente ayant donné pouvoir : 1

Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu, conseillère municipale (donne procuration à M. GILLES).

Assistaient également à la réunion :

Mme Sabrina DESPORTES, responsable du service solidarité et adjointe au directeur de la cohésion sociale.

Mme Loeva GRIMAUD, responsable du service seniors et santé.

M. Laurent DELBECQUE, directeur des finances, de l'achat public et de la performance.



Absent-e-s excusé-e-s : 2

M. Sébastien ARROUËT, membre élu, conseiller municipal.

Mme Maryse PIVAUT, membre élu, conseillère municipale.

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

01. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS du 16 décembre 2025

Exposé :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS, qui s'est tenue le 16 décembre 2025 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Ulrich BREHERET.

Chaque membres a été destinataire du procès- verbal de la séance précédente.

Proposition

VU le code de l'Action Sociale et des Familles, R 123-17.

VU le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2025.

Madame La vice -présidente du CCAS propose au Conseil d'administration du CCAS :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2025

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : **13 FEV. 2026**

Extrait certifié conforme
Orvault, le 12 février 2026

Le secrétaire de séance



Ulrich BREHERET



La Vice-Présidente du CCAS



Valérie DREYFUS

Conseil d'administration du CCAS / 10 février 2026

DCA2026M02N01-Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS du 16 décembre 2025